

## INFOGRAPHIE

Des conseillers et conseillères des Français de l'étranger : Pour quoi faire ?

### **Leur rôle.**

1. Représenter les Français et Françaises établis hors de France auprès des ambassades et des consulats.
2. Répondre à toute question concernant l'enseignement, les aides sociales, l'emploi, etc.
3. Participer aux élections sénatoriales pour les Français e Françaises de l'étranger.

### **Leur mandat.**

442 conseillers et conseillères des Français de l'étranger (élus en mai 2021) pendant 6 ans.

Le mandat des conseillers et conseillères consulaires de l'étranger élus en mai 2021 sera de 5 ans.

### **Réunis en conseils consulaires.**

Les conseils ont lieu au moins 2 fois par an.

Sous la présidence d'un élu, conseiller des Français de l'étranger, à compter du renouvellement de mai 2021.

1 à 9 conseillers y siègent (en fonction du nombre de personnes inscrites dans la circonscription consulaire concernée au 1<sup>er</sup> janvier 2021).